

Bon de souscription

Oui, je fais un don pour aider à la restauration de la Chapelle de la Chaire à Loup de JOUY SOUS THELLE (Oise) *
Merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine – Chapelle Chaire à Loup »

Mon don est de euros et je bénéficie d'une économie d'impôts.

Pour les particuliers, votre don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.
Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôts.

La loi TEPA prévoit une réduction de l'impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) égale à 75% des versements effectués, dans la limite de 50 000 €.

Pour les entreprises, réduction d'impôts de 60% du don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires HT.
Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôts.

Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal, que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.

ISF (à cocher si nécessaire)

Nom ou Société :
Adresse :
Code postal : Ville :

Coupon réponse à renvoyer à :
Fondation du Patrimoine - Délégation Picardie
Abbaye de Royallieu
60200 COMPIEGNE

Conformément à la loi informatique et libertés N°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification, des informations vous concernant dont nous sommes seuls destinataires. Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un autre projet communal pour le cas où le projet n'aboutirait pas. * et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet communal pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Rejoignez nous...



Les Missions Prioritaires de la Fondation

1. Participer à l'identification des édifices et sites menacés de disparition.
2. Concrétiser les efforts des associations, des collectivités locales qui œuvrent en faveur du patrimoine et de l'environnement en mobilisant toutes les énergies, qu'elles soient collectives ou individuelles.
3. Aider à la protection et au développement de l'emploi ainsi qu'à la transmission des savoir-faire.

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est essentiellement composée de bénévoles.

Bénéficiant d'importantes prérogatives fiscales, elle investit les fonds qu'elle reçoit dans les projets de restauration qu'elle retient à l'échelon local.

Fondation du Patrimoine

Délégation de Picardie

Abbaye de Royallieu

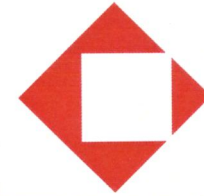
2, chemin Sainte Catherine

60200 COMPIEGNE

Tél. : 03.44.86.20.87

Courriel : fdp-picardie@wanadoo.fr

FONDATION



DU
PATRIMOINE

JOUY SOUS THELLE (Oise)



préservons aujourd'hui l'avenir...



Un peu d'Histoire...

Elle aurait été érigée au milieu du XVI^{ème} siècle (*car elle existait en 1588*) sur un tertre d'une superficie de 323 m².

C'est un édifice rustique en charpente, cantonné de 3 tilleuls séculaires, un quatrième ayant été arraché en 1967 lors d'un ouragan, détruisant une partie du porche qui précédait l'édifice.



Tous les ans il s'y déroulait 2 processions solennelles, le jour de l'Annonciation le 25 mars et à la fête de la Nativité le 8 septembre, lesquelles rassemblaient de très nombreux pèlerins.

Les habitants ont toujours eu une grande vénération pour cette Chapelle qui aurait été bâtie près d'un couvent ou d'un ermitage détruit vers 1432.

Un cimetière particulier jouxtait la Chapelle dans le passé.

Nombreux sont les propos que l'on peut trouver sur la Toile, sur le Web, enfin sur Internet ainsi que dans l'ouvrage rédigé par l'Abbé BOUCHÉ en 1890.

Quelques travaux de sécurisation ont été récemment entrepris par la commune, afin de protéger ce patrimoine dans l'attente souhaitée par de nombreux habitants d'une restauration plus importante.



Aujourd'hui **notre Chapelle a besoin de votre soutien** pour qu'elle redevienne un lieu de visite, (*voire de pèlerinage*) que chacun se devra de respecter.

La Fondation du Patrimoine va nous y aider, alors il nous faut l'assister en apportant votre contribution, même modeste.



Le Mot du Maire

Cette Chapelle, égarée sur les terres de notre village, est le témoin immuable de l'histoire, des événements importants vécus par les habitants de Jouy sous Thelle et des environs à travers les siècles.

Elle fût un lieu de dévotion et de pèlerinage et nous ne pouvons pas la laisser disparaître sans réagir au plus vite.

Le Conseil Municipal a délibéré favorablement sur un projet de restauration avec le soutien moral et financier de Monsieur Philippe MARINI, Sénateur de l'Oise.

C'est pourquoi, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, assisté par Monsieur Philippe CHOPPIN DE JANVRY, nous faisons appel à vous, à votre générosité, pour que puisse revivre ce lieu autrefois très fréquenté.

Votre contribution à cette souscription, qui nous permettra de boucler le plan de financement des travaux à engager, est partiellement déductible fiscalement.

En vous remerciant de vous engager à nos cotés, je vous adresse mes salutations les plus cordiales.

Hervé LEFEVRE

Apportez votre soutien
à la
Fondation du Patrimoine
et profitez
d'une réduction d'impôt.